



Ville de Vouziers
Place Carnot – B.P. 20
08400 VOUZIERES
Tel : 03 24 30 76 32
Fax. 03 24 30 76 50

Courriel : marchespublics@ville-vouziers.com

Marché Public de fourniture

passé en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25,67 et 69 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics

AO n° 2018-01

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Fourniture et acheminement de gaz naturel dans les bâtiments municipaux

Date limite de réception des offres 23 mars 2018 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation	3
1.1 – Objet du Marché	3
1.2 – Mode de passation	3
1.3 – Acheteur public	3
1.4 – Allotissement et décomposition	3
1.5 – Durée du marché.....	3
1.6 – Option – Variantes et Négociation	3
Article 2 – Conditions de la consultation	3
2.1 – Pièces contractuelles.....	3
2.2 – Retrait du dossier	3
2.3 – Visite des lieux.....	3
Article 3 – Caractéristiques des sites – lieux d’acheminement	4
3.1 – Lieux d’acheminement connus à ce jour	4
3.2 – Evolution du périmètre	5
Article 4 – Modalités d’exécution et services demandés	5
4.1 – Début d’exécution.....	5
4.2 – Suivi d’exécution	5
Article 5 – Prix du marché et conditions de règlement	5
5.1 – Contenu des prix	5
5.2 – Forme – Détermination des prix	6
5.3 – Les modalités de règlement	6
Article 6 – Organisation générale de la consultation	6
6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l’appel d’offre	6
6.2 – Conditions de remise des offres.....	7
6.3 – Demande de renseignements	8
6.4 – Jugement des offres	8
Article 7 – Notification au candidat.....	9
Article 8 – Autres dispositions.....	9
8.1 – Sous-traitance	9
8.2 – Pénalités de retard de fourniture d’énergie.....	9
8.3 - Résiliation.....	9
8.4 – Assurances	9

Article 1 – Objet de la consultation

1.1 – Objet du Marché

Le présent marché a pour objet : la fourniture de gaz naturel et son acheminement (rendu sur site) vers les différents bâtiments municipaux de Vouziers, listés à l'article 3 du présent C.C.P.

Les offres devront être parvenues à la mairie de Vouziers – Place Carnot – 08400 VOUZIERS, **avant le 23 mars 2018 à 12h00.**

1.2 – Mode de passation

Marché public passé dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 67 et 69 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics.

1.3 – Acheteur public

Mairie de Vouziers
Place Carnot – BP20
08400 VOUZIERS
Tél : 03 24 30 76 32 - Fax : 03 24 30 76 50
Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

1.4 – Allotissement et décomposition

Le marché est un marché global, il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

1.5 – Durée du marché

Le marché prend effet à compter du 26 avril 2018. Il est conclu pour une période ferme de 3 ans.

1.6 – Option – Variantes et Négociation

Sans objet.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 – Pièces contractuelles

Les pièces qui composent le marché sont les suivantes :

- Pièces particulières :
 - L'Acte d'Engagement (A.E) et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
 - Le présent Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
 - Le Règlement de Consultation (R.C)
- Pièces générales :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G - FCS), non fournit à ce présent marché.

2.2 – Retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur la plateforme de dématérialisation <http://proxilegales.fr> ainsi que sur le site de la ville <http://ville-vouziers.com>

2.3 – Visite des lieux

Sans objet.

Article 3 – Caractéristiques des sites – lieux d’acheminement

3.1 – Lieux d’acheminement connus à ce jour

Etablissement	Adresse	N° PCE	Quantités consommées en 2017 en Mwh
Salle Bellevue	51, rue de Condé	04216208358795	28,654
Hôtel de ville	Place Carnot	04215918923186	90,889
Salle de Chestres	3, rue de l'école	04211143232960	9,953
Gymnase de Syrienne	27, rue de Syrienne	04237771311435	191,775
Ecole maternelle Avetant	6, rue Avetant	04248335709202	83,719
Bâtiment Chervin	56, rue Chanzy	04220115735485	76,576
Ecole primaire H.Taine	16, rue Desiré Guelliot	04220260453241	77,207
Ecole primaire A.Dodeman	1, rue du Chemin Salé	04270622247321	241,749
Gymnase JN Caquot	3, rue de la fusion	04220405171089	160,301
F.J.E.P.	15, rue du Champ de Foire	04299565807398	61,969
C.C.A.S.	7, place Carnot	04299421089558	36,441
Salles de Blaise	13, rue Henri Rouyer	04205788674919	3,255
Salle des fêtes	16 bis, rue du Chemin Salé	04299710525180	148,198
Centre Culturel les Tourelles	6, rue Henrionnet	04214905893747	318,255
Stade	rue nouvelle	04242112841257	28,712
C.P.R.	2, rue de l'Agriculture	04226483317144	142,775
Bâtiments Condé	Place Jean Robic	04226628034998	109,899
Services techniques	45, rue de Condé	04257452926429	34,214
Service enfance et parentalité	4, rue de l'Agriculture	04259913134607	4,283
Total			1848,824

3.2 – Evolution du périmètre

De nouveaux points de fourniture peuvent être intégrés – ou au contraire supprimés lors de l'exécution du marché.

→ **Le soumissionnaire indiquera dans sa réponse suivant quelles conditions.**

Les points de fourniture inconnus à ce jour devront pouvoir intégrer le marché au moment de leur mise en service dans des conditions préalablement définies par le titulaire dans sa réponse.

→ **La commune a d'ores et déjà connaissance de l'intégration de son futur pôle scolaire avec accueil périscolaire Dora Lévi, dont la réception des travaux est prévu pour fin décembre 2018 – début janvier 2019.**

Caractéristiques des Ouvrages de Raccordement réalisés par GRDF :

Longueur de l'extension (m) : 0	Canalisation de l'extension : Pe63
Longueur du branchement (m) : 5	Canalisation du branchement : Pe15
Puissance du Poste (m3/h) : 16m3h	Pression de livraison (mbar) : 300 mbar
Type de Compteur : G10	Nombre de ligne : simple ligne

→ **et de la suppression des points de comptage suivants au 1^{er} trimestre 2019 :**

- L'école Avetant, qui sera transformée en maison médicale,
- L'école H. Taine, qui sera transformée pour partie en bail emphytéotique à une association,
- L'école A. Dodeman, qui sera transformée pour partie en bail emphytéotique à une collectivité.

Article 4 – Modalités d'exécution et services demandés

4.1 – Début d'exécution

Dans l'hypothèse où l'attribution du marché entraîne un changement de fournisseur, le titulaire devra impérativement respecter la date de début de période de fourniture de gaz naturel à savoir **le 30/04/2018 pour tous les bâtiments municipaux, connus à ce jour** (cf. tableau de l'article 3).

4.2 – Suivi d'exécution

Le titulaire du marché devra assurer un suivi personnalisé. A cet effet, le candidat précisera dans son offre :

- L'organisation de la structure commerciale dédiée, la fréquence des contacts prévus, le modèle de facture type, etc.
A ce titre, le candidat décrit la relation clientèle assurée par des interlocuteurs identifiés, pour toutes questions techniques et réglementaires, avec récapitulatif des coordonnées pour chacun (nom, adresse, n° de téléphone – ligne directe, adresse mail, etc.).
- Les outils mise à la disposition de la commune de Vouziers, afin qu'elle puisse assurer elle-même le suivi des dépenses et consommations pour ces points de livraison, et consulter l'historique de ses données en permanence, par le biais d'un espace sécurisé.
Cet espace dédié devra permettre l'export de données sous format informatique.
Le candidat présentera ce service dans sa réponse sous la forme d'impressions d'écran et fournit dans sa réponse un exemple d'export de données.

Article 5 – Prix du marché et conditions de règlement

5.1 – Contenu des prix

Les prix du marché sont traités à prix unitaire, exprimé en euro (€). Les prix correspondent à une fourniture de gaz naturel rendu sur site (càd au prix de la molécule de gaz acheminée jusqu'aux points de comptage) et aux services d'accompagnement inclus au contrat. Ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution de ces prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels sujétions du titulaire.

Les prix indiqués par le titulaire du marché dans son offre seront exprimés hors TVA, charges et contributions. Le titulaire précisera dans son offre et dans l'Acte d'Engagement le taux et le montant des taxes, charges, contributions et la TVA par MWh consommé à la date d'établissement de l'offre.

5.2 – Forme – Détermination des prix

1) Date d'établissement des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le soumissionnaire.

2) Forme des prix

Le prix de la fourniture comprend une partie abonnement, indépendante des quantités consommées, et le u les prix des MWh consommés. Ils intègrent les coûts d'acheminement transport et distribution jusqu'aux sites.

La forme des prix des services inclus au marché est définie par le candidat dans le bordereau de prix.

5.3 – Les modalités de règlement

Les paiements seront effectués selon les règles de la comptabilité publique au compte ouvert au nom du titulaire tel qu'il figure dans l'Acte d'Engagement (A.E), sur présentation des factures.

Les périodicités de facturation ne sont pas imposées.

Les factures seront datées et comportent, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom, n° SIRET et adresse du créancier ;
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement ;
- Les coordonnées de l'interlocuteur : nom de l'interlocuteur dédié à la gestion du contrat avec ses coordonnées (ligne téléphonique directe, adresse électronique et adresse postale) ;
- Les livraisons effectuées et les prestations exécutées ;
- La quantité globale en kWh ou MWh de la période considérée
- La quantité globale en kWh ou MWh des deux périodes précédant la période considérée
- Date de relevé
- Montant total en € HT
- Montant détaillé des taxes et contributions de toute nature applicables
- Montant total en € TTC
- Graphique montrant l'évolution des consommations.

Les factures seront adressées à l'adresse suivante : **ville de Vouziers – Service comptabilité – place Carnot – BP.20 – 08400 VOUZIERS.**

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article 59 de l'ordonnance n°215-899 du 23 juillet 2015 et des articles 110 et 121 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux marchés publics et fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêt moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Article 6 – Organisation générale de la consultation

La langue devant être utilisée dans l'offre est le français. L'unité monétaire sera exprimée en euro (€).

6.1 – Dossier à fournir par les candidats répondant à l'appel d'offre

Chaque candidat répondant à l'offre, devra remettre à la commune de Vouziers un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature

- Une **lettre de candidature**

Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du/des jugement(s)** prononcé(s) à cet effet.

- Le **DC1** : En cas de candidature groupée ce document doit être complété, daté, et signé par tous les membres du groupement en un seul exemplaire.

- Le **DC2** : En cas de candidature groupée ce document doit être renseigné par chaque membre de groupement.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- **Une déclaration sur l'honneur**, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - o Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - o Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-3 du Code du Travail.
 - o Qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **Une attestation d'assurance de responsabilité civile.**
- **Tout document** contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées (références, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients...).

Sur décision de la commune, les dossiers incomplets pourraient être complétés dans le délai qu'elle prescrit.

En cas de groupement, chaque membre du groupement devra fournir les pièces demandées, à l'exception de la lettre de candidature, commune à l'ensemble du groupement.

Pièces de l'offre

- **L'Acte d'Engagement (A.E) et ses annexes** financières (bordereaux de prix et détails par site), à compléter, accepter, dater, parapher et signer, avec le cachet de l'entreprise.
- **Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.A.P)**, à accepter, dater, parapher et signer
- **Un mémoire reprenant les éléments permettant de juger de la valeur technique de l'offre**
- **Le Règlement de consultation**, à accepter, dater, parapher et signer

6.2 – Conditions de remise des offres

Les dossiers de candidature seront remis par voie postale ou électronique ou dans nos locaux. Quel que soit le moyen choisi, les propositions doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Le candidat doit choisir le mode papier ou le mode électronique.

- **Sous format papier**

Les candidats ayant décidé de transmettre leurs offres sur support papier devront remettre leurs dossiers sous pli cacheté comportant les renseignements relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre.

Les plis peuvent être déposés par pli recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé dans les locaux de la Mairie de VOUZIERES de 8h00 à 12h00 et de 14h à 17h00 du lundi au vendredi, à l'adresse suivante :

Mairie de VOUZIERES
Service Marchés Publics
 Place Carnot - BP 20 - 08400 VOUZIERES

L'enveloppe extérieure portera les mentions suivantes :

OBJET DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N° AO 2018-01 RELATIF A LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX

SOCIETE :

« NE PAS OUVRIR »

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, **ne seront pas retenus**.

- **Sous format électronique**

Conformément aux dispositions des articles 40 et 41 du décret du 25 mars 2016, le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des offres des entreprises par voie électronique sur la plateforme : www.proxilegales.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posés aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats respecteront les dispositions techniques de dépôt des offres et de signature électronique du profil d'acheteur.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'article 41 du décret du 25 mars 2016.

6.3 – Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande à :

Mairie de Vouziers

Melle Pauline BLANC – Service Marchés Publics

Place Carnot – B.P. 20 – 08400 VOUZIERS

Tél : 03 24 30 76 32

Fax : 03 24 30 76 59

Mail : marchespublics@ville-vouziers.com

Pour obtenir tous les renseignements sur les voies et délais de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHALONS-en- CHAMPAGNE

25, rue du Lycée

51036 CHALONS-en- CHAMPAGNE Cedex

Téléphone : 03 26 66 86 87 Télécopie : 03 26 21 01 87

6.4 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions définies par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon l'application des critères pondérés suivants :

Tarification – Prix des prestations : 80 %

Le prix de la prestation comprenant l'achat d'énergie des différents frais fixes, ainsi que la remise accordée à la commune.

Valeur technique : 20 %

La valeur technique sera jugée au regard des caractéristiques techniques de l'offre (mémoire technique fourni par le candidat : organisation de la structure commerciale dédiée, outils mis à disposition, etc.).

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

NOTA : dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre, et il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation.

Article 7 – Notification au candidat

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une copie du marché au titulaire. La date de notification correspond à la date de réception de la copie du marché par le titulaire.

Cette remise peut avoir lieu:

- par l'envoi de la copie du marché par lettre recommandée avec accusé de réception, dans ce cas la date de notification sera celle figurant sur l'accusé de réception. (Date à reporter sur la page de garde du présent document);
- par remise de la copie du marché dans nos locaux sis Place Carnot 08400 Vouziers, le représentant habilité du titulaire signera une attestation de notification établie à cet effet et un exemplaire lui sera remis. La date de notification sera celle figurant sur l'attestation de notification.

Le présent marché est établi pour une durée de 3 ans à compter du 30/04/2018.

Article 8 – Autres dispositions

8.1 – Sous-traitance

Le titulaire du marché ne pourra, sous aucun prétexte, sous peine de dommages et intérêts, céder tout ou une partie de son marché à un sous-traitant sans l'accord écrit (lettre, télécopie ou courriel) de la ville de Vouziers.

8.2 – Pénalités de retard de fourniture d'énergie

En cas de retard notamment sur les délais légaux prévus de rattachement de point de livraison vis-à-vis du gestionnaire de réseau, le titulaire est passible d'une pénalité par jour calendaire de retard : 1% du montant HT du marché.

Les pénalités seront appliquées sans mise en demeure préalable, sur simple confrontation entre la date de livraison prévue et la date de livraison réelle. Le montant de la pénalité est calculé par application au nombre de jours de retard du montant journalier de la pénalité.

En aucun cas, les phénomènes naturels ne sont considérés comme cas de force majeure générateur d'indemnité. Tous les frais inhérents à ce manquement seront à la charge du titulaire du marché.

8.3 - Résiliation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de résilier, sans indemnités, le marché dans les conditions définies chapitre 6 du CCAG-FCS, dans l'hypothèse où celui-ci aurait manqué à ses engagements ou obligations, notamment :

- en cas de mauvaise exécution du marché,
- en cas d'inexactitude des documents et attestations fournies par le titulaire à l'appui de sa candidature.

8.4 – Assurances

Dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire, le mandataire ainsi que les cotraitants éventuels et de façon générale, tout intervenant au marché, doivent justifier à la Commune de Vouziers, acheteur, qu'ils ont contracté une assurance garantissant leur responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accident ou de dommages causés par l'exécution des prestations au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil.

Dans le cas où l'attestation d'assurance ne serait pas adressée avant la prestation de la facture, la commune de Vouziers se réserve le droit d'en bloquer le paiement jusqu'à ce que le fournisseur délivre cette pièce.

A Vouziers, le 20/02/2018
Le Maire de Vouziers,
Yann DUGARD

Lu et accepté,
A Le2018
Cachet et signature de l'entreprise